

## Compte-rendu du Conseil municipal de Brié-et-Angonnes du 22/03/2016 (Sous réserve de l'approbation définitive)

Conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de la commune de Brié-et-Angonnes, dûment convoqué, s'est réuni en assemblée ordinaire en mairie, le **22 mars 2016**, à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Bernard CHARVET, Maire. **Date de convocation** des Conseillers municipaux et affichage à la porte de la mairie le **16 mars 2016**. L'information a été également relayée sur le site Internet et les panneaux lumineux de la commune.

**Présents** : Mmes Sylviane BIZET, Madeleine BONZI, Nicole BOULEBSOL, Édith CARRÉ, Sylvie DI VINCENZO, Brigitte JOURDAN, Rachel LIAUD. MM. Bernard CHARVET, Jean-François EXCOUSSEAU, Nicolas GROJEANNE, Dominique JAIL, Fabrice LAURENT, René SESTIER, Claude SOULLIER

**Excusés** : Mmes Sylvia FACAL, Martine REBOUL. MM. Serge BOZZARELLI, Bernard GALLE, Xavier VIGOUROUX

**Procurations** : Mme Sylvia FACAL a donné procuration à Mme Brigitte JOURDAN, M. Bernard GALLE a donné procuration à M. Bernard CHARVET, M. Xavier VIGOUROUX a donné procuration à Mme Nicole BOULEBSOL.

Les conditions à l'article L2121.17 étant remplies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L2121.17 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'une **secrétaire** prise au sein du Conseil municipal. **Madame Edith CARRE**, Conseillère municipale, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **Monsieur Patrice DORE**, Directeur Général des Services, a été nommé secrétaire auxiliaire.

**Ordre du jour.** Désignation d'un(e) secrétaire de séance. Validation du compte rendu du Conseil municipal du 9 février 2016. Point sur l'utilisation des délégations consenties au Maire. **FINANCES.** Présentation du compte de gestion de 2015 du Receveur Municipal. Vote du compte administratif du budget de la commune de 2015. Affectation des résultats de l'exercice de 2015. Présentation et vote du budget primitif de la commune de 2016. Vote des taux d'imposition de 2016. Demande de subvention auprès de l'Etat pour la création d'un city stade dans le parc de l'école du Barlatier. Mandat de gestion des biens mis en location. Aide financière en nature aux associations. Mise en place du prélèvement automatique pour les factures émises par la collectivité. Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants. **PERSONNEL.** Renouvellement du dispositif « emplois saisonniers ». **VIE COMMUNALE.** Mise en place d'un « comité des citoyens » sur la commune. **QUESTIONS DIVERSES.**

**Monsieur le Maire ouvre la séance publique à 19 heures 30.** Une minute de silence a été observée en hommage aux victimes des attentats de ce mardi à Bruxelles. Elus et citoyens présents ont gardé le silence à la mémoire des victimes et en soutien aux nombreux blessés.

**Modification de l'ordre du jour.** Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de modifier l'ordre du jour pour ajouter la délibération relative à la « convention pour le raccordement au système d'alerte et d'information des populations ».

Vote : favorable à l'unanimité des voix exprimées

➤ **Validation du compte-rendu de la séance du 09/03/2016.** Monsieur le Maire met au vote le compte-rendu de la précédente réunion publique.

Vote : favorable à l'unanimité des voix exprimées

➤ **Point sur l'utilisation des délégations consenties au Maire.** Conformément à la délibération du 07/04/2014 par laquelle le Conseil municipal a confié à Monsieur le Maire un certain nombre de ses compétences, Monsieur Bernard Charvet rend compte des décisions prises depuis le 10/02/2016 qui se résument comme suit :

**Liste des contrats et marchés (Dépenses) - 10 Février au 22 Mars 2016**

Date	Type	Tiers	Objet	Montant HT
24/02/2016	Contrat de Maintenance	D-Fibrillateur	Achat de 3 défibrillateurs	462,00 €
17/03/2016	Contrat de Maintenance	Bodet	Maintenance de la cloche et du paratonnerre de la chapelle des Angonnes	200,00 €
17/03/2016	Contrat de Maintenance	Bodet	Maintenance des cloches, du paratonnerre, de l'horloge et du cadran de l'église de Brié	250,00 €

➤ **Présentation et vote du compte de gestion de 2015 du Receveur Municipal.** Monsieur l'adjoint au Maire Nicolas Grojeanne en charge des finances informe le Conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par Madame Nathalie Calpena, Receveur municipal de Vizille. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis, est conforme au compte administratif de la commune. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2015 et précise que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Conformément à la délibération du 10/03/2015, un budget « eau et assainissement convention de gestion Métropole » a été créé pour la durée de l'exercice de 2015. Aucune réalisation comptable tant en dépense et qu'en recettes n'a été réalisée.

**Vote : favorable à la majorité des voix exprimées**

➤ **Vote du compte administratif du budget de la commune de 2015.** Monsieur l'adjoint au Maire en charge des finances présente de façon détaillée le compte administratif qui constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats de l'exercice budgétaire de 2015 par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes. Il est à noter que le budget « eau et assainissement convention de gestion Métropole » ne mentionne aucune réalisation comptable tant en dépense et qu'en recettes. Pour l'année 2015, le résultat de clôture net est excédentaire de **371 838,70€**. La vue d'ensemble du compte administratif peut se résumer ainsi :

**Opérations de fonctionnement**

- Dépenses : 1 719 132,19€
- Recettes : 2 090 970,89€
- **Excédent net : 371 838,70€**
- Excédent cumulé : 1 447 420,86€ (371 838,70€ + 1 075 582,16€ du report du résultat 2014)

**Opérations d'investissement**

- Dépenses : 929 594,65€
- Recettes : 786 750,77€
- **Déficit : 142 843,88€**
- Résultat de clôture déficitaire : 344 066,40€ (142 843,70€ + 201 222,52€ report résultat 2014)

Monsieur le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote. L'assemblée municipale élit Madame l'adjointe au Maire Nicole Boulebsol, Présidente de séance. Après avoir débattu, le Conseil municipal approuve le compte administratif présenté et donne quitus à Monsieur le Maire de sa gestion de l'année écoulée.

**Vote : favorable à la majorité des voix exprimées**

➤ **Affectation des résultats de l'exercice de 2015.** Le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 1 447 420,86€ ainsi qu'un déficit de clôture d'investissement de 344 066,40€. Ce déficit doit être corrigé des restes à réaliser (116 139,28€ en dépenses). Le besoin de financement de la section d'investissement s'établit donc à 460 205,68€. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter 460 205,68€ en provenance de la section de fonctionnement en couverture de la section d'investissement (compte 1068). La différence soit 987 215,18€ sera reprise à la ligne 02 du budget primitif 2016.

Vote : favorable à la majorité des voix exprimées

➤ **Présentation et vote du budget primitif de la commune de 2016.** Monsieur l'adjoint au Maire en charge des finances donne une présentation détaillée du budget prévisionnel, élaboré par la commission des finances du 10/03/2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2.699.015,18€ en section de fonctionnement et de 1.581.324,68€ en section d'investissement.

Vote : favorable à la majorité des voix exprimées

➤ **Vote des taux d'imposition de 2016.** Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de la commission des finances du 10/03/2016 d'augmenter de 1% le taux des taxes locales pour 2016. Il est donc décidé de voter les taux des taxes locales suivants : 7,31% pour la taxe d'habitation, 19,21% pour la taxe foncière bâti et 32,36% pour la taxe foncière non bâti.

Vote : favorable à la majorité des voix exprimées

➤ **Demande de subvention auprès de l'Etat pour la création d'un city stade dans le parc de l'école du Barlatier.** Par délibération du 30/06/2015, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention au nom de la commune. Il est prévu la réalisation d'un city stade, dans le cadre du projet de requalification en parc arboré du terrain situé entre la maison des associations et la maison des associations du Barlatier. Monsieur le Maire présente les modalités définitives de financement des travaux. Il rappelle que cet équipement sportif a pour vocation d'être utilisé par les jeunes de la commune. Ce nouvel espace permettra également la pratique des activités telles que football, basketball, volleyball et handball.

Vote : favorable à l'unanimité des voix exprimées

➤ **Mandat de gestion des biens mis en location.** Monsieur le Maire propose de confier la gestion locative quotidienne du parc immobilier locatif de la collectivité. Après consultation publique, c'est la société Alpes Rhône qui a été retenue. Après accord de Madame le Receveur municipal, un mandat de gestion précisera les prestations et les services liés à la gestion des biens confiés.

Vote : favorable à l'unanimité des voix exprimées

➤ **Aide financière en nature aux associations.** Madame l'adjointe au Maire Nicole Boulebsol en charge de la vie associative propose de compléter le guide de procédure pour les mises à disposition de locaux municipaux et les attributions de subvention, voté le 16/11/2014. Il convient de conclure avec les associations bénéficiant d'une subvention de la collectivité une convention de partenariat et d'instaurer une valeur locative des salles mises à leur disposition. Ce dernier point vise à valoriser les aides en nature, largement supérieures au montant des aides financières accordées. Il est précisé que le montant forfaitaire des valeurs locatives sera donné aux associations à titre indicatif.

Vote : favorable à l'unanimité des voix exprimées

➤ **Mise en place du prélèvement automatique pour les factures émises par la collectivité.** Pour offrir de nouveaux services aux usagers en complétant la gamme actuelle des moyens de paiement, tout en évitant une dégradation des délais de traitement des chèques, Monsieur le Maire propose de

mettre en place le paiement par prélèvement automatique. Le dispositif en tant que tel ne donne pas lieu à la perception de commissions interbancaires, seuls les incidents seront facturés par les banques.

Vote : favorable à l'unanimité des voix exprimées

➤ **Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.** Monsieur le Maire propose de constituer chaque année des provisions dites de droit commun. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public. Les provisions portent sur les clients douteux listés retracés dans l'état des restes à recouvrer. Pour l'année 2016, vu l'état des restes à recouvrer et les taux de recouvrement au 31/12/2014, il sera provisionné à hauteur de 3.676,70€.

Vote : favorable à l'unanimité des voix exprimées

➤ **Renouvellement du dispositif « emplois saisonniers ».** Monsieur le Maire propose de reconduire et d'étendre la décision municipale du 30/06/2015 en créant sur les mois de juillet et août quatre emplois saisonniers, contre deux sur le mois de juillet 2015.

Vote : favorable à l'unanimité des voix exprimées

➤ **Convention pour le raccordement au système d'alerte et d'information des populations.** La convention tripartite entre l'État, le Conseil départemental de l'Isère et la commune porte sur le raccordement de la sirène installée sur le bâtiment des sapeurs-pompiers au dispositif du Système d'alerte et d'information des populations (SAIP).

Vote : favorable à l'unanimité des voix exprimées

➤ **Mise en place d'un « comité des citoyens » sur la commune.** Monsieur le Maire fait part que l'association de l'Union des Habitants a créé un « comité des citoyens » dont le rôle est de participer de manière constructive à la vie sociale et communautaire. Il est proposé de reconnaître et d'encourager cette initiative. Le Conseil municipal prend note de cette proposition.

La séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire,  
Bernard CHARVET.

